

Image not found or type unknown



En cdi et des rumeurs cours

Par **veronique**, le **01/07/2010 à 15:09**

Bonjour,rnrnje vous pose ma question;etant en cdi depuis plus de 2ans pour une entreprise de nettoyage; le chantier de notre société et l'hotellerie!rnrnle directeur de l'hotel a decider de ne plus avoir besoin de nos services en decembre 2010!rnrnj'ai entendu dire que nous allons nous retrouver au chomage!!!!rnrnotre entreprise de nettoyage a t'elle le droit de nous arreter notre cdi sans nous avoir fait des offres de remplacement car ils on plusieurs sites de chantiers!rnrnquel sont nos droits!!!!rnrnje vous remercies

Par **jeetendra**, le **01/07/2010 à 17:23**

Bonjour, prenez votre mal en patience, "les rumeurs ont peut leur faire dire ce qu'on veut", le pire qui puisse vous arriver c'est un licenciement pour motif économique "vous n'en etes pas encore la", bonne soirée à vous.